



L'Entente Aiglonne
Responsabilité - Citoyenneté - Equité

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

Interpellation - Mise en œuvre du Plan Directeur communal avec information à la population

Lors de sa séance du 27 avril dernier, la présente assemblée a octroyé à la Municipalité en réponse au Préavis municipal 2016-19, un crédit d'études de CHF 880'000.- pour la « révision du Plan Directeur Communal (PD Com) et l'élaboration d'un plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) ».

Conformément à l'art. 6, al. 1 du règlement d'application de la LATC (RLATC), qui stipule que : *l'autorité (en l'occurrence la Municipalité) chargée d'élaborer le Plan directeur (Communal) informe la population dès le commencement de l'étude sur les objectifs recherchés, et la renseigne sur le déroulement de la procédure et les moyens de formuler des observations ou propositions ».*

A ce jour, aucune information n'a été faite à la population. Ceci me paraît curieux, vu les délais de réalisation très courts annoncés dans le préavis.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. Cette étude a-t-elle déjà commencé ?
2. Quand la Municipalité entend-elle informer la population ?
3. Quels sont les moyens qu'elle mettra à sa disposition afin que la population puisse formuler ses observations et propositions ?

L'Entente aiglonne remercie d'ores et déjà la Municipalité de lui répondre par écrit.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : K. Hess Bellwald